

COMITÉ EXÉCUTIF

DATE: Jeudi 14 janvier 2021
ENDROIT: Zoom
HEURE: 16 h 00

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Monsieur Jean-Pierre Ouellet, appela la réunion à l'ordre à 16 h 15, il souhaita la bienvenue à tous.

| | |
|---|--------------------------------------|
| Membres présents Via Zoom | |
| M. Jean-Pierre Ouellet, président | Maire de Haut-Madawaska |
| M. Paul Roy | Représentant de DSL |
| Membre présent 36 rue Court | |
| M. Roger Levesque, vice-président | Maire de Sainte-Anne-de-Madawaska |
| Personnels présents | |
| Mme Johanne Thibodeau | Directrice des finances |
| M. Julien Bouchard | Inspecteur en chef des constructions |
| Personnels présents Via Zoom | |
| Mme Marie-Eve Castonguay | Directrice générale par intérim |
| Mme Lise Bellefleur | Adjointe à la direction |
| M. Scott Couturier | Superviseur technique |

2. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Roger Levesque et appuyé de M. Paul Roy d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Assurances BFL

L'assurance BFL est l'assurance responsabilité et l'assurance bien meuble de la CSRNO. La CSRNO est regroupée avec trois autres CSR de la province. Suite à la réception du renouvellement de la prime d'assurance, nous avons constaté une forte augmentation générale. Par contre, il faut tenir compte que nous avons aussi un ajout important, soit le centre de transbordement. De plus, l'assureur exclut les sites d'enfouissement, pour la couverture d'assurance responsabilité environnementale (pollution), causés à des tiers. L'assurance responsabilité dommages environnementaux se lit comme suit :

Assurance responsabilité dommages environnementaux :

Cette assurance a pour but d'assurer la responsabilité civile pour les dommages environnementaux (pollution) causés à des tiers. Selon la nature des dommages, les frais de dépollution des tiers sont également assurés. Il est important de faire un avis rapidement à l'assureur lors de la découverte de dommages environnementaux, incluant sur les terrains de la commission, afin d'éviter la propagation chez un tiers.

Le montant à payer est de 87,353.00\$ ainsi qu'un montant supplémentaire de 38,150\$ (pour enlever l'exclusion) qui nous donne un total de 125,503.00\$ pour l'année 2021.

Après discussion entre les quatre CSR et l'assureur, voici les 3 options présentées par l'assureur :

- 1- Conserver une limite d'assurance partagée et exclure les sites d'enfouissement
- 2- Mettre en place une limite d'assurance individuelle et exclure les sites d'enfouissement
- 3- Mettre en place une limite d'assurance individuelle et inclure les sites d'enfouissement pour les CSR qui en possèdent

Marie-Eve a fait la demande auprès de l'assureur afin d'avoir l'option suivante : Conserver une limite d'assurance partagée et inclure les sites d'enfouissement.

Il est recommandé par les membres du comité exécutif :

Première option : Si la compagnie BFL accepte de répartir les risques entre notre groupe de quatre CSR et d'inclure les sites d'enfouissement.

Ou

Deuxième option : La CSRNO déboursera le 38,150\$ supplémentaire.

Johanne mentionne que si nous devons payer le surplus il sera absorbé au complet par le secteur des déchets solides étant donné que cette augmentation est uniquement reliée au site d'enfouissement.

4. Lieux inesthétiques

Étant un dossier en révision pour l'année 2021.

Un nouvel incitatif pour l'année 2021 est ressorti comme suit :

L'option d'enfouir les débris de démolition sans frais. Pour les villes et villages qui désirent avancer avec les procédures de démolition, il n'y aurait aucun frais de la CSRNO pour enfouir les débris. Les propriétaires / villes / villages seront responsables de faire les procédures de la démolition ainsi que d'apporter les débris de démolition au site d'enfouissement. Marie-Eve, en collaboration avec Scott, produira une ébauche d'entente afin d'établir les responsabilités de chacun, les limites et les restrictions.

Le comité exécutif recommande que :

Le dossier est géré entièrement par les municipalités participantes; pour l'année 2021, elles auront l'option d'enfouir des débris et résidus sans frais en raison de 2 à 3 bâtiments par villes et villages.

5. Ressources humaines

Suite à la réunion, ce point est à discuter en huis clos entre les membres du comité exécutif seulement.

6. Autres affaires

Aucune

7. Ajournement

M. Jean-Pierre Ouellet ajourne la réunion à 17 h 13, tous les employés quittent la réunion. La réunion se poursuit en huis clos avec les membres du comité exécutif afin de discuter de quelques dossiers d'employés.

.....
JEAN-PIERRE OUELLET, président

.....
ROGER LEVESQUE, vice-président